



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE GOVEN

Nombre de conseillers	:	27
En exercice	:	27
Présents	:	25
Pouvoirs	:	2
Votants	:	27

L'an deux mille onze, le sept juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOVEN s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GOURRONC Philippe, Maire, après convocation légale du trente-et-un mai deux mille onze, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs GOURRONC Philippe, GOUGEON Jean-Pierre, SAULNIER Armelle, RUFFAULT Joseph, BOUGAULT Martine, SAULNIER Norbert, LERAY Annick, CROSLARD Pascal, BLOT Virginie, BOUGOT Hervé, CHEVALIER Mariannick, CHRISTOPHE Alain, GEORGAIS Karine, GUIBERT Ronan, PERSAIS Patricia, PORCHET Denis, POISSON Magali, RIUS Philippe, SCIBERRAS Anita, TORTELIER Olivier, LE CHEVALIER Isabelle, PASCAL Gérard, MEILLERAY Louis, RICHEUX Joseph, LEMAIRE Marie.

Etaient absentes excusées :

Madame AVELINE Pascale qui a donné pouvoir à Monsieur GOURRONC Philippe.
Madame FABRE Marie-Annick qui a donné pouvoir à Madame LE CHEVALIER Isabelle.

Secrétaire de séance : Madame SCIBERRAS Anita

INFORMATION

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL / PRISE DE FONCTIONS D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Madame LEROY Nathalie (liste « Ensemble pour Goven ») a adressé un courrier de démission de sa fonction de conseillère municipale de Goven à Monsieur le Maire, à compter du 12 mai 2011. Elle est remplacée par Madame LEMAIRE Marie, à compter de cette séance de Conseil Municipal du 7 juin 2011.

Madame LEMAIRE Marie fait part à l'assemblée de sa décision de ne plus appartenir à la liste « Ensemble pour Goven » sur laquelle elle était inscrite jusqu'à présent.

MODIFICATION ORDRE DU JOUR

PLU – EMPLACEMENT RESERVE FERME DU PLESSIX

Le Conseil Municipal VALIDE, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour transmis par courrier, le 31 mai 2011, aux conseillers municipaux afin de transformer le point d'information relatif à l'emplacement réservé de la ferme du Plessix en question faisant l'objet d'une délibération.

VOTE : POUR : 27 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

N° 2011 - 06 - 001

TRANSPORT PISCINE

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer le contrat de transport des écoliers govenais à la piscine de Chartres-de-Bretagne à l'entreprise BOURREE pour un montant de 64,00 € TTC par trajet, au titre de l'année 2011-2012, EXIGE que des cars équipés de ceintures de sécurité soient mis à disposition

des écoles afin d'assurer la sécurité des enfants et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

En effet, la proposition établie par l'entreprise *BOURREE* s'avère être la plus avantageuse parmi les deux réponses obtenues lors de la consultation organisée par la commune de Goven auprès de cinq transporteurs.

VOTE : POUR : 27 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

N° 2011 - 06 - 002 TRANSPORT RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, d'attribuer le contrat de transport des élèves de l'école privée Saint-Guérolé au restaurant scolaire à l'entreprise *MORAND-LINEVIA* pour un montant de 50,50 € TTC les 2 trajets et 76,00 € TTC les 3 trajets, au titre de l'année 2011-2012, **EXIGE** que des cars équipés de ceintures de sécurité soient mis à disposition des écoles afin d'assurer la sécurité des enfants et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

En effet, la proposition établie par l'entreprise *MORAND-LINEVIA* s'avère être globalement la plus avantageuse parmi les deux réponses obtenues lors de la consultation organisée par la commune de Goven auprès de cinq transporteurs.

VOTE : POUR : 27 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

N° 2011 - 06 - 003 INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, d'accorder au responsable de la paroisse de Goven, chargé du gardiennage de l'église communale, une indemnité annuelle de 119,55 € pour l'exercice 2011.

Cette décision intervient dans le cadre de la revalorisation annuelle du montant de cette indemnité. La somme de 119,55 € est attribuée à un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées, tandis que la somme de 474,22 € est attribuée à un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

VOTE : POUR : 27 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

N° 2011 - 06 - 004 ANIMATION SPORTIVE – SAISON 2011 - 2012

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, de reconduire l'animation sportive pour la saison 2011-2012 et **FIXE** la rémunération horaire des animateurs sportifs à 18,00 €, soit une majoration de 2 % du montant de la vacation horaire de la saison 2010-2011.

Pour mémoire, ces animateurs sont recrutés en qualité de vacataires et mis à la disposition des associations sportives de Goven pendant la période scolaire. Le montant de leur vacation inclut les congés payés et la prime de fin d'année. Les animateurs ne bénéficient pas du régime indemnitaire.

VOTE : POUR : 27 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

N° 2011 - 06 - 005 PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE – REGIE ET STATUTS

Le Conseil Municipal **AUTORISE**, à l'unanimité, la création d'une régie municipale dénommée « Production d'énergie photovoltaïque », à compter de l'exercice 2011. Celle-ci a pour objet l'exploitation du Service Public à caractère Industriel et Commercial de production d'énergie photovoltaïque de Goven,

à partir des panneaux photovoltaïques implantés sur le toit du pôle Petite Enfance « L'Arbre en Couleurs ».

Le Conseil Municipal **VALIDE** les statuts du conseil d'exploitation de la régie municipale « Production d'énergie photovoltaïque » qui fixent ses règles générales d'organisation et de fonctionnement, comme suit :

	PROPOSITION	VOTE	
Nombre de membres du conseil d'exploitation	Quatre	Pour : 13 Contre : 13 Abstention : 1 (SAULNIER Armelle)	
	En cas de partage des voix, la voix du président de séance est prépondérante. GOURRONC Philippe : CONTRE		
Nombre de membres du conseil d'exploitation	Trois	Pour : 13 Contre : 13 Abstention : 1 (SAULNIER Armelle)	
	En cas de partage des voix, la voix du président de séance est prépondérante. GOURRONC Philippe : POUR		
Quorum	Deux	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0	Unanimité
Catégorie de personnes hors Conseil Municipal	Habitants de Goven sensibilisés aux enjeux énergétiques	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0	Unanimité
Durée de fonction des membres	Identique au mandat municipal, sauf pour le 1 ^{er} mandat	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0	Unanimité
Durée de fonction du président	Identique au mandat municipal, sauf pour le 1 ^{er} mandat	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0	Unanimité
Mode de renouvellement	Désignation par le Conseil Municipal	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0	Unanimité
Périodicité de réunion	Tous les 3 mois	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0	Unanimité

et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Ces décisions interviennent suite à la création d'un budget autonome dénommé « Production d'énergie photovoltaïque » le 11 avril 2011.

N° 2011 - 06 - 006 PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE – CONSEIL D'EXPLOITATION

Le Conseil Municipal, n'ayant pas obtenu l'unanimité sur cette question comme le préconise l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, **REFUSE** d'effectuer un vote à main levée pour la désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie municipale « Production d'énergie photovoltaïque ». Il **DOIT**, par conséquent, procéder à un vote au scrutin secret pour cette désignation.

VOTE : POUR : 22 / CONTRE : 3 (PASCAL Gérard, MEILLERAY Louis, RICHEUX Joseph) / ABSTENTIONS : 2 (RUFFAULT Joseph, BOUGOT Hervé)

Le Conseil Municipal **DESIGNE**, au scrutin secret, Messieurs CROSLARD Pascal et BOUGOT Hervé, représentants de la commune, membres du conseil d'exploitation de la régie « Production d'énergie photovoltaïque » de Goven :

Nombre de bulletins : 27 / Nombre de bulletins blancs : 0

PROPOSITION	VOTE
CROSLARD Pascal	26
BOUGOT Hervé	23
PASCAL Gérard	4

Le Conseil Municipal **DESIGNE**, au scrutin secret, Monsieur DUMENIL Henri, habitant de Goven sensibilisé aux enjeux énergétiques, membre du conseil d'exploitation de la régie « Production d'énergie photovoltaïque » de Goven :

Nombre de bulletins : 27 / Nombre de bulletins blancs : 2

PROPOSITION	VOTE
DUMENIL Henri	22
LEBRUN Emmanuel	3

N° 2011 - 06 - 007 BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal **AUTORISE** la décision modificative n°1 du budget Commune 2011, telle que présentée ci-dessous, afin de pouvoir procéder à l'acquisition de mobilier pour la cantine municipale :

Opération 138 – RESTAURANT SCOLAIRE

Article 2188 – Fonction 2 : + 50,00 €

Opération 112 – ACQUISITION MATERIEL MOBILIER DIVERS

Article 2188 – Fonction 8 : - 50,00 €

Il **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

VOTE : POUR : 24 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 3 (PASCAL Gérard, MEILLERAY Louis, RICHEUX Joseph)

N° 2011 - 06 - 008 REGIME INDEMNITAIRE – MISE A JOUR

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, de la mise à jour du régime indemnitaire des agents de la collectivité, conformément aux modalités qui lui ont été exposées.

Pour mémoire, la rémunération des agents de la fonction publique est composée d'un traitement indiciaire auquel s'ajoutent des primes et indemnités instituées par les lois et règlements. Ces primes et indemnités portent le nom de « régime indemnitaire ».

VOTE : POUR : 27 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

N° 2011 - 06 - 009 FILIERE TECHNIQUE – MAINTIEN DU TAUX DE L'ISS

Dans le cadre du reclassement du grade de contrôleur dans le nouveau cadre d'emplois des techniciens territoriaux, le Conseil Municipal **VALIDE**, à l'unanimité, le maintien de l'attribution de l'Indemnité Spécifique de Service à l'agent concerné au sein de la commune de Goven au même taux, soit le taux

maximum individuel annuel attribué à un contrôleur (3 168,88 € depuis le 01/07/2010), dans l'attente de modifications d'équivalence ultérieures.

VOTE : POUR : 27 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

N° 2011 - 06 - 010 **PLU – EMPLACEMENT RESERVE FERME DU PLESSIX**

Le Conseil Municipal **DECLARE** que la commune de Goven n'a pas de projet d'équipement public sur la propriété de la ferme du Plessix qui correspond à l'emplacement réservé n°7 inscrit au Plan Local d'Urbanisme de Goven, **RENONCE** au bénéfice de cet emplacement réservé et **PRECISE** qu'une modification simplifiée du PLU sera nécessaire afin de déclasser cet emplacement réservé.

VOTE : POUR : 21 / CONTRE : 1 (BOUGOT Hervé) / ABSTENTIONS : 5 (PERSAIS Patricia, PORCHET Denis, TORTELIER Olivier, LE CHEVALIER Isabelle, FABRE Marie-Annick)

N° 2011 - 06 - 011 **SALLE DE SPORTS – ATTRIBUTION LOT N°17**

Le Conseil Municipal **RETIENT**, à l'unanimité, la variante n°2 de l'entreprise *SPORTINGSOLS* annonçant un taux d'amortissement de 34 % comme solution correspondant le mieux aux attentes de la commune de Goven pour les sols sportifs de sa future salle de sports.

Son offre étant économiquement la plus avantageuse, le Conseil Municipal **ATTRIBUE** le lot n°17 (sols sportifs) à l'entreprise *SPORTINGSOLS* pour un montant total de 74 226,40 € HT et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Ces décisions s'appuient sur l'avis formulé par la Commission d'Appel d'Offres le 26 mai 2011.

VOTE : POUR : 27 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

N° 2011 - 06 - 012 **CONTRAT D'OBJECTIFS**

Le Conseil Municipal **VALIDE** les critères et orientations présentés ci-dessous afin de permettre la poursuite de l'étude relative au contrat d'objectifs de Goven. En effet, l'élaboration de scénarios plus affinés sur l'évolution de l'urbanisme nécessite de préciser des orientations afin que les bureaux d'études ciblent des secteurs et proposent un phasage, une coordination.

Les critères en question, proposés par la commission « Urbanisme », réunie le 31 mai 2011, sont les suivants :

- Intégrer dans les scénarios les nouvelles données du SCoT, à propos de densité, de rythme et de type de constructions
- Prendre en compte tous les modes de déplacement dans les futurs quartiers et les interactions avec le territoire actuel
- Prendre en compte l'état actuel du réseau d'assainissement, de la station d'épuration ainsi que la capacité du milieu naturel à recevoir des effluents issus d'installations collectives ou semi-collectives
- Favoriser les secteurs les moins éloignés du centre
- Privilégier dans ces secteurs la partie la moins excentrée
- Coordonner l'urbanisation de secteurs mitoyens A et B, C et D
- Proposer un phasage qui prenne en compte les jonctions entre quartiers et l'impact sur la circulation dans le centre bourg pour les déplacements des véhicules (en particulier une jonction entre les secteurs B et C au nord des Lavandières)

L'approfondissement de modèles d'évolution à échéance de 10 ans intégrera l'évolution à 20-30 ans. Les différentes modalités d'urbanisation seront exposées, comparées.

VOTE : POUR : 23 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 2 (PASCAL Gérard, MEILLERAY Louis)
Mesdames LERAY Annick et PERSAIS Patricia, intéressées à l'affaire, ont quitté la salle au moment du vote.

N° 2011 - 06 - 013 ACTUALISATION INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Le Conseil Municipal **VALIDE** l'inscription de la parcelle cadastrée YA 1 située au lieu-dit « La Mare au Maréchal » à l'inventaire des zones humides de Goven, dans le cadre de la mise à jour de la cartographie des zones humides réalisée en 2005 et approuvée en 2006.

VOTE : POUR : 20 / CONTRE : 4 (RUFFAULT Joseph, PASCAL Gérard, MEILLERAY Louis, RICHEUX Joseph) / ABSTENTIONS : 3 (SAULNIER Armelle, BLOT Virginie, GUIBERT Ronan)

N° 2011 - 06 - 014 LANCEMENT ETUDE D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal **AUTORISE**, à l'unanimité, le lancement d'une étude sur l'assainissement à Goven afin de travailler sur l'évolution du schéma directeur de son système d'assainissement collectif et notamment sur :

- Un diagnostic du réseau existant
- Une analyse du type d'assainissement le mieux adapté pour les futures zones à urbaniser
- Une analyse du type d'assainissement le mieux adapté pour les villages de Louvain et du Bois Martin

avec une évaluation de l'incidence sur le milieu naturel pour chacun de ces points.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation d'entreprises en vue de la réalisation de cette étude.

Par ailleurs, il **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, auprès du Conseil Régional et auprès du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

Pour mémoire, une enveloppe de 40 000,00 € a été prévue au budget primitif Assainissement 2011, voté le 11 avril dernier, pour la conduite de cette étude.

VOTE : POUR : 27 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

**N° 2011 - 06 - 015 LANCEMENT ETUDE DE MAITRISE D'ŒUVRE
AMENAGEMENT RUE DU PLESSIX / IMPASSE DE LA GRAULIERE**

Le Conseil Municipal **AUTORISE**, à l'unanimité, le lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre composée :

- D'une tranche ferme pour l'aménagement de la rue du Plessix et l'aménagement d'une portion de l'impasse de la Graulière
- D'une tranche conditionnelle pour l'aménagement de la portion de rue comprise entre le transformateur d'électricité et l'impasse des Prés (au droit de la propriété BECOUR en attente d'urbanisation)

Il **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation d'entreprises en vue de la réalisation de cette étude.

Pour mémoire, une enveloppe de 45 000,00 € a été prévue au budget primitif Commune 2011, voté le 11 avril dernier, pour la conduite de cette étude.

VOTE : POUR : 27 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

N° 2011 - 06 - 016 LANCEMENT ETUDE D'ACCESSIBILITE ESPACES PUBLICS - VOIRIE - ERP

Le Conseil Municipal **AUTORISE**, à l'unanimité, le lancement d'une étude sur l'accessibilité des espaces publics, de la voirie et des ERP et **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation d'entreprises en vue de la réalisation de cette étude.

En effet, les communes sont soumises à une obligation de mise en accessibilité :

- Des espaces publics et de la voirie
- Des ERP (Etablissements Recevant du Public)

afin de permettre leur accès à l'ensemble de la population et, notamment, aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite), telles que les personnes handicapées ou âgées, les parents avec des poussettes, etc. Cette obligation émane de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des handicapés.

Pour mémoire, une enveloppe de 24 000,00 € a été prévue au budget primitif Commune 2011, voté le 11 avril dernier, pour la conduite de cette étude, dont 15 000,00 € pour la voirie et 9 000,00 € pour les ERP.

VOTE : POUR : 27 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

N° 2011 - 06 - 017 CONTRAT ENFANCE JEUNESSE MSA

Le Conseil Municipal **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le contrat « Enfance Jeunesse » adressé par la *Mutualité Sociale Agricole* aux communes de Goven, Baulon et Lassy pour les années 2010 à 2013. Ce contrat s'inscrit dans la démarche engagée l'année dernière avec la signature d'un contrat « Enfance Jeunesse » entre la commune de Goven et la *CAF d'Ille-et-Vilaine*.

VOTE : POUR : 27 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

N° 2011 - 06 - 018 ACSOR – PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil Municipal **EMET**, à l'unanimité, un avis favorable à la modification des statuts de l'ACSOR comme suit, afin que son projet de construction d'un bâtiment emploi-services puisse être retenu au titre de la DETR 2011 :

« Développement économique

Est d'intérêt communautaire, le bâtiment situé rue du Commandant Charcot à Guichen, qui hébergera les services suivants :

- Services communautaires : PAE (Point Accueil Emploi) et PIJ (Point Information Jeunesse)
- Mission Locale
- RAM (Relais Assistantes Maternelles)
- Association intermédiaire ACTION
- Association ADS (Action Domicile Services) »

VOTE : POUR : 27 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

N° 2011 - 06 - 019 ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE – AFFECTATION D'UN EMPLOI

Le Conseil Municipal **EMET**, à l'unanimité, un avis favorable à l'affectation d'un emploi à l'école élémentaire publique de Goven à la rentrée 2011/2012.

VOTE : POUR : 27 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

N° 2011 - 06 - 020 ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE – CHOIX DU PREAU

Le Conseil Municipal **RETIENT**, à l'unanimité, la solution « Club Manta » de l'entreprise *DALO* pour la construction du préau de l'école maternelle publique de Goven, pour un montant total de 29 020,00 € HT.

Il **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Ces décisions s'appuient sur l'avis formulé par la Commission d'Appel d'Offres le 26 mai 2011.

VOTE : POUR : 27 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

N° 2011 - 06 - 021 MEDIATHEQUE – DESHERBAGE DES REVUES, OUVRAGES ET DVD

Le Conseil Municipal **AUTORISE**, à l'unanimité, le retrait de l'actif de la médiathèque des périodiques, documentaires, albums jeunesse, bandes dessinées, contes, romans enfants, romans ados, romans adultes, biographies et DVD qui lui ont été présentés, en raison de leur âge avancé.

VOTE : POUR : 27 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

INFORMATION REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Municipal sera invité, lors de sa séance du mois de juillet, à émettre un avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) présenté par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le jeudi 28 avril 2011.

Ce projet inclut la commune de Goven dans une « Communauté de Communes Guichen – Maure-de-Bretagne », qui correspond à la réunion d'ACSOR (sans Laillé) à la Communauté de Communes du Pays de Maure-de-Bretagne.

Pour mémoire, le Conseil Municipal de Goven avait exprimé plusieurs principes quant à sa position vis-à-vis de la réforme de la carte intercommunale, lors de sa séance du 21 mars 2011.

INFORMATION JOURNEE PATRIMOINE

La commission « Patrimoine », réunie le 19 mai dernier, propose de mettre en place une journée ou un week-end sur le thème des arbres, en collaboration avec des entrepreneurs et habitants de Goven.

INFORMATION TERRAIN DES SPORTS – INAUGURATION

Dans le cadre de l'inauguration du terrain des sports de Goven le samedi 11 juin 2011, un match de football est prévu avec les élus et services municipaux.

INFORMATION COOPERATIVE SCOLAIRE ELEMENTAIRE PUBLIQUE

La coopérative scolaire élémentaire publique, gérée par la direction de l'école, fait face à des difficultés financières. La commune de Goven n'étant pas impliquée dans cette situation, il ne devrait pas y avoir d'intervention financière de sa part.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h33.

Le Maire
Philippe GOURBONC



Mairie de GOVEN
05 (M. et L.)